

Faire sa demande de visite sur le portail adhérent

Octobre 2023



DEMANDE DE VISITE

1. Se connecter sur le portail adhérent : <https://ast74.padoa.fr/employer/>
2. Aller dans 1) Convocation et Visites puis 2) Planifier un rendez-vous et enfin 3) Sélectionner la visite souhaitées

The screenshot shows the 'Convocations et visites' interface. A modal window is open, displaying information about visit types. The 'Reprise' section is highlighted with a blue circle labeled '3'. The modal content includes:

- La réglementation évolue**: Nous avons mis à jour votre parcours de demande pour y correspondre. Lisez le détail des cartes ci-dessous pour plus d'informations.
- Reprise**: Dans certains cas, après une absence prolongée (arrêt de travail, congé maternité, ...), le salarié doit passer une visite de reprise. Affichez le détail pour voir les motifs précis.
- À la demande**: Si vous, ou un de vos salariés, souhaitez planifier une visite occasionnelle.
- Surveillance post-exposition ou post-professionnelle**: Vous devez demander une visite post-exposition dans les cas suivants:
 - Au départ à la retraite d'un salarié qui est ou était en suivi individuel renforcé
 - Quand un salarié n'est plus exposé à un risque à l'origine d'un suivi individuel renforcé (Changement de poste, changement de conditions de travail...)

The background interface shows a table of visits with columns for Statut, Date de rdv, Type de visite, Suivi, and Salarié. The 'Planifier un rendez-vous' button is highlighted with a blue circle labeled '2'. The navigation menu on the left is highlighted with a blue circle labeled '1'.

DEMANDE DE VISITE

Saisir les informations du salarié puis envoyer la demande

< [Changer de demande](#) ×




Demander une visite de reprise


Pour le/la salarié(e) *

Type de reprise *

Maladie non-professionnelle ▼

Début d'arrêt * Fin d'arrêt * Date de reprise * ⓘ

 Importer un document

Motif de rendez-vous - Facultatif

[Annuler](#) [Envoyer la demande](#)

DEMANDE DE VISITE

Voici la liste des visites pouvant être demandées depuis votre portail adhérent

Visites à la demande



- Visite de reprise
- Toute visite à la demande de vous ou vos salariés
- Visite de surveillance de post exposition ou post professionnelle



Visites initiales ou périodiques, uniquement si des créneaux ont été ouverts par votre équipe médicale
Voir diapo suivante

DEMANDE DE VISITE INITIALE OU PERIODIQUE

Votre équipe médicale peut vous ouvrir des créneaux vous permettant de positionner des visites d'embauche et des visites périodiques

The screenshot shows the 'Convocations et visites' (Calls and visits) section of a software interface. A sidebar on the left contains a search bar and a table of visit records. A central modal window is open, displaying details for a 'Visite initiale ou périodique' (Initial or periodic visit). A right-hand panel shows a list of appointments with download and status icons. Three callouts are present: 1 points to the 'Convocations et visites' header, 2 points to the 'Planifier un rendez-vous' button, and 3 points to the 'Placer un salarié' button in the modal.

1 Convocations et visites

2 Planifier un rendez-vous

3 Placer un salarié

3 Le nombre de créneaux compatibles est indiqué à côté de chaque salarié

DEMANDE DE VISITE INITIALE OU PERIODIQUE

Votre équipe médicale peut vous ouvrir des créneaux vous permettant de positionner des visites d'embauche et des visites périodiques

1

2

3

AP Convocations et visites Demandes de visites **Salariés convocables** Préférences de convocation Planifier un rendez-vous

Salariés convocables en retard et dans les trois mois

Rechercher un salarié

Type de visite	À faire d'ici le	Salarié	Poste
Examen médical d'aptitude	Lun. 31 oct. 2022	SIR DAOUDA WONG	job_name_411282
Périodique	Dans un mois	Né le 19/06/1976	CDD

Seuls vos salariés convocables sont affichés. [Voir la liste complète des salariés](#)

Créneaux publics disponibles Voir les dates

Choisir un créneau

2 options pour positionner votre rendez-vous :

- 1 Depuis la liste des « **Salariés convocables** », si des créneaux publics sont disponibles
- 2 Possibilité de voir les dates **avant de choisir un salarié**
- 3 **Possibilité de sélectionner un salarié** avant de choisir un créneau



Pour toute question, merci de contacter
votre centre de rattachement